



Mise en demeure de direction gale des finances publiques

Par **Popocattleya**, le **30/01/2017** à **22:43**

BonjourrrrrJe viens de recevoir une lettre de mise en demeure de la direction des finances publiques signalant des impayés datant du 30/10/2001 rnPour des soins du 02/09/2001 rnPuis des impayés datant du 22/10/2002 pour des soins 28/08/2002rnPuis des impayés datant du 07/11/2002 pour des soins du 28/08/2002 rnCela fait 14 15 ans que ces frais ne m'ont pas été réclamés est ce normal ,légal ? n' y a t- il pas un délai surtout que depuis j' ai été rnhospitalisée et que tout a été réglé sans soucis,rnPouvez vous me dire ce que je dois faire rnN'y a t il pas un délai pour réclamer des frais ? rnDans l'attente je vous remercie rnrnPopocattleya

Par **BrunoDeprais**, le **30/01/2017** à **22:53**

BonsoirrrrrSi tout a été réglé sans souci, il suffit d'apporter la preuve des paiements.rnSinon, il y a probablement prescription.